

LE MENSUEL – Mai 2021

LA MINUTE HANDICAP



La version 10 du catalogue des interventions du FIPHFP est désormais disponible. Cette nouvelle version précise les évolutions à venir à compter du 1er janvier 2022.

Retrouver le catalogue des Interventions du FIPHFP :

- [Catalogue des Interventions du FIPHFP - docx \(423,48 ko\)](#)
- [Catalogue des Interventions du FIPHFP - pdf accessible \(1,38 mo\)](#)



Prise en charge des masques dits inclusifs

Le FIPHFP participe jusqu'au 30 juin 2021 dans le cadre de son plan exceptionnel lié au COVID 19 à la **prise en charge des masques dits inclusifs** dans les conditions suivantes :

- Application d'une franchise pour chaque masque de **3€**
- Montant de prise en charge unitaire plafonné à **5€**.

► Intégration dans la fonction publique

[La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique](#) prévoit la mise en place expérimentale, de plusieurs dispositifs permettant **l'intégration et la promotion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale**.

La loi de Transformation de la Fonction Publique définit notamment un principe selon lequel « **des dérogations aux règles normales de déroulement des concours, des procédures de recrutement et des examens, sont**

prévues afin d'adapter la durée et le fractionnement des épreuves et la situation des candidats ou de leur apporter les aides humaines et techniques nécessaires ».

Par ailleurs, à titre expérimental, jusqu'au 8 août 2024 et **à l'issue d'un contrat d'apprentissage**, les personnes handicapées ayant bénéficiées d'un tel contrat, ont la possibilité de **se voir titulariser dans le cadre d'emplois correspondant à l'emploi qu'elles occupaient**.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2025, les fonctionnaires en situation de handicap, ont la possibilité **d'accéder à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement, sous réserve d'avoir accompli une certaine durée de services publics**

► Écoute psychologique

Pour rappel, un service de soutien psychologique à distance effectué par des psychologues formés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap a été mis en place par l'Agefiph.

Il s'adresse également aux agents publics rencontrant des difficultés liées à la crise actuelle

Pour cela composez le Numéro Vert :
0800 11 10 09 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Pour les personnes sourdes et malentendantes :



<https://agefiph.elioz.fr/?hash=c0a2348fa38a1978d69f3d1de97667db>.

► Formation Adjoint Cadre de Collectivité/ au métier du Secrétariat de Mairie

La session 2020–2021 de la formation d'Adjoint Cadre de Collectivité, pilotée par le GRETA Berry et pour laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre est partenaire, s'est achevée le 29 avril dernier. Cette session était composée de 13 stagiaires dont 8 sont encore disponibles et en recherche active de recrutement.

Le Centre de Gestion de l'Indre profite également de ces quelques lignes pour remercier l'ensemble des collectivités ayant collaboré et accueilli les stagiaires de cette session de formation qui ont pu découvrir en pratique le métier de secrétaire de mairie.

La nouvelle session 2021 – 2022 de cette formation dorénavant intitulée « Formation au métier du secrétariat de mairie » est lancée et se déroulera **du 12 octobre 2021 au 23 mars 2022.**

Se former au métier du
Secrétariat de Mairie

Réunions d'information collective
Lundi 28 juin ou vendredi 3 septembre 2021
à 9h30 Lycée des Métiers « Les Charmilles »
à Châteauroux

Du 12 octobre 2021
au 23 mars 2022

Possibilité de financement... nous contacter

GRETA BERRY
27 boulevard Blaise Pascal
36000 Châteauroux
02.54.08.20.80
www.greta-berry.fr
gretaberry@ac-orleans-tours.fr

Dans cette perspective, le Centre de Gestion de l'Indre invite, dès maintenant, l'ensemble des collectivités intéressées et volontaires, pour **accueillir un stagiaire** durant cette période de formation, à se faire connaître :

- Soit auprès du Pôle Emploi du CDG - Mme Aline THOMAS DE SA – a.desa@cdg36.fr
- Soit auprès du GRETA Berry - Mme Sylvie LOUBOUTIN – sylvie.louboutin@ac-orleans-tours.fr ou Mme Laure CHRYSOSTOME – laure.chrysostome@ac-orleans.fr

Les périodes précises de stage professionnalisant en collectivité seront communiquées aux collectivités intéressées ultérieurement.

Aussi, si parmi vos agents, **certain(e)s sont intéressé(e)s pour participer en tant que formateur-trice** pour intervenir sur des modules de cette formation, ils peuvent faire part de leur intérêt auprès des interlocuteurs mentionnés ci-dessus.

Enfin, une rubrique dédiée à la formation de Secrétaire de mairie a été créée sur le site internet du centre de Gestion de l'Indre – Menu « Emploi » - « Formation de Secrétaire de mairie ».

► Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée en alternance entre un employeur du secteur privé et un salarié répondant à certains critères.

Pour rappel, les employeurs publics ne sont pas assujettis au financement de la formation professionnelle continue. A ce titre, **les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ne peuvent pas conclure de contrats de professionnalisation.**



► Les comités sociaux territoriaux

Crées par l'article 4 de [la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique](#), les comités sociaux territoriaux remplaceront les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à l'issue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique prévu en décembre 2022.

[Le décret n°571-2021 du 10 mai 2021](#) fixe l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement des comités sociaux territoriaux.

Ce texte précise également les règles relatives aux formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, créés au sein des CST.



Le Centre de Gestion vous proposera prochainement une note sur l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement des comités sociaux territoriaux.



▣ CARRIÈRES

► La nouvelle bonification indiciaire : une obligation

La NBI, nouvelle bonification indiciaire sert à favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière, et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

La NBI est donc applicable de plein droit, dès lors que les conditions sont remplies ; aucune délibération n'est donc nécessaire, l'octroi ne nécessitant que l'intervention d'un arrêté. Il n'est donc pas possible réglementairement de ne pas attribuer une NBI à un agent dès lors qu'il en remplit les conditions.

► Titularisation et Covid 19



Pour rappel, [le décret n°2020-1082 du 21 août 2020 fixant à titre temporaire des règles dérogatoires de formation et de titularisation de certains fonctionnaires territoriaux en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19](#), permet la titularisation de certains fonctionnaires territoriaux stagiaires qui n'auraient pas pu réaliser la formation d'intégration au cours de leur année de stage en raison de la crise sanitaire.

Toutefois, merci de bien vouloir transmettre à polecarrieres@cdg36.fr les attestations de formation d'intégration lorsque les formations ont eu lieu après la titularisation. Sans la transmission de cette attestation, l'arrêté de nomination risque d'être invalidé.

► Rapport Social Unique - Bilan Social

La campagne de collecte du Rapport Social Unique 2021 est ouverte.

Le Centre de Gestion vous communiquera vos mots de passe vous permettant d'accéder au site internet. Dans le cadre du bilan social, d'autres enquêtes sont également à compléter : le Rapport social, le Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT), Handitorial et la GPEEC.

<https://bs.donnees-sociales.fr/>



► Guide du Télétravail

Le Centre de Gestion s'engage en faveur du télétravail pour accompagner les autorités territoriales qui envisagent de mettre en œuvre ce mode d'organisation du travail et peuvent ainsi diversifier les pratiques professionnelles au bénéfice des agents éligibles et volontaires.

Vous trouverez un guide du télétravail sur le site du CDG : <https://www.cdg36.fr/guide-du-teletravail/>

► Télétravail et handicap

Face à la progression du télétravail dans nos pratiques professionnelles, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) mène, en partenariat avec l'Agefiph, le FIPHP et la CNSA, une étude sur le télétravail des personnes en situation de handicap.

- Vous êtes une personne en situation de handicap et vous avez connu une expérience de télétravail : [cliquez ici](#)
- Vous êtes un employeur, représentant d'employeur ou supérieur hiérarchique d'une personne en situation de handicap qui a télétravaillé : [cliquez ici](#)
- Vous êtes un professionnel de l'accompagnement dans l'emploi : [cliquez ici](#)

Dans le cadre de l'étude, l'Ansa lance également un challenge pour sélectionner et valoriser des initiatives innovantes dans le champ de l'accompagnement au télétravail de personnes en situation de handicap. [Pour en savoir plus](#)

Pour plus d'informations : <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/etude-sur-le-teletravail-des-personnes-en-situation-de-handicap>



Retrouvez toute l'actualité liée à l'assouplissement du télétravail dans la FAQ COVID.

AGENDA

Dates	Dates limites de Dépôt des dossiers	Dates	Dates limites de dépôt des dossiers
COMITÉ TECHNIQUE (1)		COMMISSION DE REFORME (1)	
20 septembre 2021	23 août 2021	8 juillet 2021	8 juin 2021
22 novembre 2021	25 octobre 2021	7 octobre 2021	7 septembre 2021
COMMISSIONS PARITAIRES (1)		COMITÉ MÉDICAL (1)	
14 septembre 2021	17 août 2021	17 juin 2021	27 mai 2021
9 novembre 2021	12 octobre 2021	22 juillet 2021	1 ^{er} juillet 2021
		23 septembre 2021	2 septembre 2021
		21 octobre 2021	30 septembre 2021
		18 novembre 2021	28 octobre 2021
		16 décembre 2021	25 novembre 2021

(1) Tout dossier déposé après la date limite fixée sera présenté lors de la séance suivante

Les RDV RH en WEBINAIRE

Dates	Thèmes
Mercredi 29 juin à 10h	Les addictions au travail
Lundi 5 juillet à 14h30	Les liquidations de retraites et les modalités de départ
Lundi 12 juillet à 10h	Les liquidations de retraites et les modalités de départ
Lundi 23 août à 14h30	Les liquidations de retraites et les modalités de départ
Lundi 30 août à 10h	Les liquidations de retraites et les modalités de départ

Inscrivez-vous en ligne sur le site du CDG

